



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO • NUMÉRO 022 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 7 juin 2010

Présidente

L'honorable Hedy Fry

Comité permanent de la condition féminine

Le lundi 7 juin 2010

• (1650)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)): Nous allons commencer par examiner un avis de motion de Mme Neville, daté du vendredi 28 mai. En voici la teneur:

Que la ministre de la Condition féminine compare devant le comité pour indiquer les modalités et les critères applicables au financement accordé par Condition féminine Canada par l'intermédiaire du Fonds communautaire pour les femmes et du Fonds de partenariat pour les femmes.

Je n'aime pas le terme « condition féminine ». Désolée, cela n'a rien à voir avec la motion. On devrait plutôt parler de « la situation de la femme ». « Condition féminine » me fait penser à quelqu'un de malade. Peu importe. Ça me dérangeait toujours lorsque j'étais ministre.

Voilà donc la motion dont nous sommes saisis.

Madame Neville, vous vouliez intervenir?

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Oui.

Très brièvement, madame la présidente, je me serais attendue et j'aurais espéré que la ministre de la Condition féminine assiste à la rencontre à laquelle participaient les quatre groupes. Pour quelque raison que ce soit, elle n'a pas pu le faire. J'apprécie que Mme McLeod lui ait posé une question au sujet des compressions pendant la discussion sur la santé maternelle, mais je crois qu'il est vraiment important que notre comité comprenne comment le financement est déterminé, aussi bien pour le fonds communautaire que pour le fonds du partenariat.

Nous avons entendu les représentants de groupes qui recevaient des fonds depuis longtemps, qui satisfaisaient aux critères et répondaient aux besoins de la communauté, mais qui se sont vus refuser le renouvellement de leur financement sans aucune raison apparente.

Je crois que nous devons avoir une discussion approfondie avec la ministre. C'est une nouvelle ministre. Peut-être qu'elle entend mener les choses différemment, mais j'aimerais qu'elle se présente devant notre comité.

La présidente: Merci.

D'autres commentaires?

Madame Brown.

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): D'un autre côté, madame la présidente, nous n'avons pas eu l'occasion non plus d'entendre le point de vue des organisations qui, elles, ont reçu du financement. Il me semble qu'on n'a pas fait preuve d'un grand équilibre dans la démonstration de ce qui était disponible.

Comme je l'ai déjà dit, lorsqu'une organisation a reçu du financement pendant 20 ans, les fonds obtenus ont peu à peu fait partie des recettes générales. Il existe d'autres organisations qui, évidemment, ont soumis de très bonnes propositions, des idées

novatrices et présenté de nouvelles orientations susceptibles d'être bien accueillies dans la communauté.

Je pense que si nous avions eu l'occasion d'entendre le point de vue de ces autres organisations, nous aurions été capables de déterminer ce qu'elles font au sein de leur communauté. Cela nous aurait permis d'avoir une approche équilibrée.

En tant que membre du comité, je déplore que nous n'ayons eu aucun représentant de l'autre côté pour nous expliquer le travail qu'ils font.

La présidente: Je vous remercie, madame Brown.

Voulez-vous proposer un amendement à cette motion?

Mme Lois Brown: Je ne sais pas dans quelle mesure il est utile de faire venir la ministre sans avoir entendu préalablement les représentants des autres organisations qui ont reçu de l'argent. Personnellement, je préférerais savoir quels sont leurs objectifs pour nos communautés avant de faire quoi que ce soit d'autre.

La présidente: Je vais laisser la parole à Mme Neville, mais à mon avis, l'objet de la motion n'est pas de savoir qui reçoit du financement et pourquoi; on veut simplement connaître les critères et la méthodologie employés par le ministère et la ministre. Votre intervention, même si elle est pertinente, pourrait faire l'objet d'une autre motion.

Madame Neville.

L'hon. Anita Neville: Merci.

En fait, madame la présidente, vous venez d'apporter de l'eau à mon moulin. Il ne s'agit pas de savoir qui obtient du financement et qui n'en reçoit pas, mais plutôt l'orientation que nous entendons prendre, la façon dont sera réparti le financement et selon quels critères. Est-ce que la ministre aura encore le dernier mot au sujet du financement, ou bien va-t-elle suivre les recommandations des fonctionnaires? Si elle choisit d'appliquer les mêmes méthodes que la ministre précédente, quels critères va-t-elle adopter?

Je crois que c'est important. Nous ouvrons un nouveau chapitre et j'aimerais savoir quelle direction nous allons prendre. Je crois que trop d'organisations sont dans la confusion. Nous en avons eu quelques échos ici. Certaines nous ont dit ne pas avoir été informées que la priorité était accordée aux organisations qui n'avaient pas reçu de financement auparavant. D'autres organisations nous ont dit qu'elles avaient toutes les raisons d'espérer recevoir du financement, mais qu'à la dernière minute, leur demande avait été rejetée. J'aimerais avoir des éclaircissements.

• (1655)

La présidente: Merci.

Allez-y, madame McLeod.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Je suis en train de regarder notre calendrier, et je m'aperçois que nous avons encore beaucoup de réunions importantes d'ici à ce que la Chambre ajourne ses travaux. En outre, je sais que nous venons tout juste de recevoir la ministre. Il est aussi prévu de lancer un appel de propositions à l'automne, alors peut-être serait-il beaucoup plus avisé de faire venir la ministre à ce moment-là. Les organisations pourront entendre ce qu'elle aura à leur dire et tout sera encore frais dans leur esprit. J'estime que nous devrions attendre jusqu'à l'automne.

La présidente: Il n'y a aucun échéancier là-dedans. Par conséquent, la première chose à faire, c'est de s'entendre sur la motion dans sa forme actuelle, qui dit que nous voulons que la ministre vienne s'expliquer, de manière générale, sur la façon dont fonctionne son système. Après, nous déciderons quand l'inviter.

Mme Cathy McLeod: Si nous avions un critère indiquant que ce serait en automne, j'y serais favorable; je ne suis pas d'accord qu'on laisse cela en suspens. Si la ministre ne vient pas nous rencontrer avant l'ajournement des travaux...

L'hon. Anita Neville: J'aimerais faire une observation, madame la présidente.

La présidente: Allez-y, madame Neville.

L'hon. Anita Neville: Je n'ai aucun inconvénient à ce que l'on remette ça à l'automne. Je veux juste que nous adoptions une motion pour la faire venir. Je sais que le programme est très chargé, mais j'aimerais y ajouter quelque chose.

Mme Cathy McLeod: Seriez-vous prête à accepter un amendement favorable pour reporter cela à l'automne?

L'hon. Anita Neville: Cela ne me pose aucun problème, à condition que ce soit au début de l'automne.

La présidente: Nous ferions donc un ajout, de sorte que la motion se lirait comme suit: « Que la ministre de la Condition féminine comparaisse devant le comité au début de l'automne... ».

L'hon. Anita Neville: Ce serait au début de la prochaine session; enfin, on verra bien.

La présidente: Non, nous ne parlerions pas de la prochaine session. Nous dirions: « ... au début de la session d'automne pour indiquer les modalités » et ainsi de suite.

Allez-y, madame Demers.

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Madame la présidente, une fois que nous aurons rencontré la ministre et qu'elle nous aura expliqué comment ses objectifs sont atteints, j'aimerais moi aussi rencontrer des groupes qui ont reçu du financement. Je suis donc favorable à la proposition de Mme Brown. Rencontrer des groupes me plairait énormément. Nous pourrions voir ce qui se fait, où et comment ça se fait. Il faudrait cependant que ça ait lieu à l'automne.

[Traduction]

La présidente: Rien n'empêche Mme Brown de proposer une motion en ce sens, si elle le souhaite, mais pour l'instant, nous discutons de celle-ci.

Qui veut ajouter quelque chose au sujet de la motion? Quelqu'un a proposé un amendement favorable; il n'est donc pas nécessaire d'en débattre. Pouvons-nous passer au vote?

Des voix: Oui.

La présidente: La motion mise aux voix est la suivante:

Que la ministre de la Condition féminine comparaisse devant le comité au début de la session d'automne pour indiquer les modalités et les critères applicables au financement accordé par Condition féminine Canada par l'intermédiaire du Fonds communautaire pour les femmes et du Fonds de partenariat pour les femmes.

Mme Cathy McLeod: La version anglaise dit ministre d'État, mais on devrait simplement dire ministre de...

[Français]

Mme Nicole Demers: Elle est ministre d'État.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoilou, PCC): Non, elle est ministre de la Condition féminine.

[Traduction]

La présidente: Oh, elle a deux titres. Oui, j'imagine. C'est la ministre de...

[Français]

Mme Sylvie Boucher: On aurait pu laisser la formulation telle quelle.

[Traduction]

La présidente: Oui, ministre des Travaux publics et de la Condition féminine.

[Français]

Mme Nicole Demers: Je pense que l'ex-ministre d'État aimerait venir. Après l'avoir entendue à la Chambre, j'en suis certaine.

[Traduction]

La présidente: Nous allons passer au vote.

(La motion est adoptée.)

La présidente: Nous avons une deuxième motion sur la table. Elle nous a été envoyée le vendredi 4 juin. C'est un avis de motion de l'honorable Anita Neville qui dit ceci:

Que le comité examine: (a) les impacts des changements climatiques sur les femmes, et leur capacité d'adaptation et d'atténuation; (b) la manière dont la prise en compte des différences entre les sexes devrait se faire dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évolution des politiques environnementales nationales, notamment des stratégies liées à l'impact des changements climatiques sur les femmes et la répartition des ressources d'une manière respectueuse de l'environnement; (c) si les politiques du Canada en matière de changements climatiques et de développement durable ont fait l'objet d'une analyse tenant compte des différences entre les sexes et, dans l'affirmative, quelles ont été ses conclusions; (d) le rôle du Canada pour ce qui est d'intégrer une perspective tenant compte des différences entre les sexes dans les efforts de lutte de la communauté internationale contre les changements climatiques mondiaux.

Voulez-vous que je lise la motion dans l'autre langue? Ce comité se tient dans les deux langues officielles. Y en a-t-il, parmi vous, qui veulent que je la lise dans l'autre langue ou est-ce que ça va ainsi?

● (1700)

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la présidente, si vous souhaitez la lire en français, ça me fera un grand plaisir.

[Traduction]

La présidente: Je pose la question à ceux que cela intéresse.

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la présidente, lisez-la en français. Vous faites cela tellement bien.

Des voix: Ah, ah!

[Traduction]

La présidente: D'accord. C'est long, c'est tout.

[Français]

Que le Comité examine: (a) les impacts des changements climatiques sur les femmes, et leur capacité d'adaptation et d'atténuation; (b) la manière dont la prise en compte des différences entre les sexes devrait se faire dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques environnementales nationales, notamment des stratégies liées à l'impact des changements climatiques sur les femmes et la répartition des ressources d'une manière respectueuse de l'environnement; (c) si les politiques du Canada en matière de changements climatiques et de développement durable ont fait l'objet d'une analyse tenant compte des différences entre les sexes et, dans l'affirmative, quelles ont été ses conclusions; (d) le rôle du Canada pour ce qui est d'intégrer une perspective tenant compte des différences entre les sexes dans les efforts de lutte de la communauté internationale contre les changements climatiques.

Des députés: Bravo! Excellent. Félicitations.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Très bien. Madame Neville.

L'hon. Anita Neville: Merci, madame la présidente.

Je serai brève.

Je sais très bien qu'il y a énormément de problèmes à examiner et d'études à entreprendre, et je crains que le gouvernement ne nous en soumette d'autres, mais je considère de plus en plus qu'il s'agit d'une question importante. Nous avons compilé toute une série d'articles et de documents sur les changements climatiques et leurs différents impacts sur les femmes; il s'agit véritablement d'une discussion à plusieurs niveaux. Mais j'aimerais que cela fasse partie des dossiers que nous allons traiter en priorité à l'automne, si nous sommes toujours ici, et que nous y accordions une attention particulière. Je pense que la motion se passe de commentaires, mais je voudrais que cela fasse partie des discussions à venir.

La présidente: Madame McLeod.

Mme Cathy McLeod: Merci, madame la présidente.

À la dernière séance, il a été question que nous nous penchions sur la situation en Afghanistan. Je pense que nous devrions inscrire tous nos thèmes de discussion à l'ordre du jour de notre réunion de planification à l'automne, parce qu'il se pourrait qu'il y ait d'autres sujets brûlants à ce moment-là. Je crois donc que nous devrions laisser notre plan de travail de côté jusqu'à l'automne et éviter d'adopter des motions qui pourraient nous faire emprunter certaines voies prématurément.

La présidente: C'est noté, madame McLeod.

Cette motion ne nous dit pas quand la faire. Elle dit simplement quoi faire.

Mme Cathy McLeod: À mon avis, nous devrions le faire en conjonction avec l'établissement des priorités, quand tous les éléments seront réunis; nous en parlerions à ce moment-là.

Merci, madame la présidente.

La présidente: D'accord, mais je pense que cette motion peut demeurer telle quelle; nous n'en débattons pas.

Madame Boucher.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Quand j'ai vu la motion, j'ai souri. Je parle pour moi, je ne sais pas pour les autres, mais moi j'ai souri.

En fait, selon moi, Sylvie Boucher, je trouve qu'il y a des sujets beaucoup plus importants à étudier que les changements climatiques. Je pense que ça devrait aller, d'abord et avant tout, au Comité

permanent de l'environnement et du développement durable. Il y a des sujets qui concernent les femmes, qui devraient être au premier plan. Je pense que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a des devoirs à faire par rapport à ça. On a beaucoup de sujets à étudier concernant les femmes.

Personnellement, je ne me sens pas du tout à l'aise avec ce genre de motion. D'une certaine façon, j'ai été quelque peu froissée de constater qu'on a laissé tomber des discussions beaucoup plus urgentes pour les femmes.

C'est un commentaire qui n'implique que moi. Ça ne regarde personne d'autre que moi. *Me, myself and I.*

• (1705)

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie, madame Boucher.

Madame Simson.

Mme Michelle Simson (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Même si je respecte le point de vue de Mme Boucher, je le désapprouve, évidemment. Je suis d'accord avec Mme McLeod que nous devrions garder cela pour le moment où nous établirons nos priorités, en automne.

Je ne vois bien sûr aucune raison de voter contre cette motion. Je suis sûre qu'il y aura un comité de direction. Il y a plusieurs problèmes à étudier; celui-ci n'en est qu'un parmi d'autres. Et les changements climatiques sont un sujet extrêmement important.

La présidente: Je tiens à vous informer, madame Simson, que nous n'avons pas de comité de direction ici.

Mme Michelle Simson: Pardon, je vous prie de m'excuser.

La présidente: Il a été convenu, au tout début, que ce serait le comité dans son ensemble qui déciderait de ses priorités et pas un comité de direction.

Madame Demers.

[Français]

Mme Nicole Demers: Merci, madame la présidente.

À première vue, j'aurais souri moi aussi. Mais je me suis rendu compte que...

En fin de semaine, j'ai lu un article où il était mentionné que les impacts des changements climatiques ont plus d'effets sur les femmes que sur d'autres populations. Par exemple, dans le Grand Nord, la calotte polaire est en train de fondre et c'est difficile pour les animaux de rester en vie — l'ours polaire est maintenant en voie d'extinction, tout comme plusieurs autres animaux.

Je me suis rendu compte que ça avait un impact décisif sur les femmes. Quand on ne fait rien pour régler la situation, il peut aussi y avoir des impacts à long terme. S'il y a des impacts à long terme, ce seront les femmes qui vont en souffrir, parce que, bien souvent, ce sont elles qui s'occupent des familles et qui sont responsables de faire pousser les légumes dans les jardins. Ce sont elles qui s'occupent de tout ça. Donc, ça a des impacts assez sérieux.

Quand on observe le niveau de l'eau qui monte et descend énormément, on comprend que ça a aussi des impacts sur les femmes, car elles auront à en subir les contrecoups. Personnellement, je pense que ce serait important...

Cette proposition, cette motion est très large. Peut-être que Mme Neville voudra la redéfinir afin d'avoir des avenues plus spécifiques à emprunter pour mener les études. Je trouve que c'est important.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Madame Boucher.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Personnellement, là où ça m'a dérangé quand j'ai lu ça, c'est que ce ne sont pas que les femmes qui souffrent des changements climatiques. Tout le monde en souffre: les hommes, les enfants, les adolescents, et j'en passe.

En lisant la motion, j'ai eu l'impression que... D'abord, selon moi, elle est trop large. Ensuite, elle cristallise encore les femmes dans un genre de ghetto que je refuse d'entériner, parce que ce ne sont pas que les femmes qui subissent les changements climatiques, il y a aussi les enfants et les jeunes enfants. Tout le monde est touché par les changements climatiques.

Personnellement, je ne suis pas à l'aise avec cette motion.

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Boucher.

D'autres commentaires?

Madame Mathysen.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci, madame la présidente.

Je crois que cela nous ouvre une porte. Lorsque nous réfléchissons aux changements climatiques, nous avons tendance à penser de manière linéaire. Nous pensons à la montée du niveau des océans et aux conséquences sur les animaux. J'estime que cela nous donne l'opportunité d'examiner la question plus en profondeur.

À mon avis, c'est très utile. Je dirais que cela nous donne une autre occasion d'étudier un problème grave. Je trouve que nous avons été limités dans la manière de l'aborder, même s'il concerne effectivement chaque être humain sur cette planète.

• (1710)

La présidente: Merci.

Madame Neville, voudriez-vous conclure cette discussion?

L'hon. Anita Neville: Oui, brièvement, madame la présidente.

Je suis sidérée d'entendre Mme Boucher dire qu'il y a des problèmes plus importants que les changements climatiques et leur impact sur la santé des femmes. Rien ne compte plus que notre santé, et nous savons que celle-ci est affectée par le climat.

Madame la présidente, si quelqu'un le souhaite, je serais ravie de déposer les articles que nous avons réunis jusqu'à présent, pour que les membres du comité en prennent connaissance. Il est de plus en plus démontré que le climat affecte beaucoup plus fortement les femmes, et ce de toutes sortes de manières, que le reste de la population.

Comme l'a si justement fait remarquer Mme Mathysen, il ne s'agit pas d'un problème linéaire, car il comporte de multiples facettes. Il faut l'examiner sur l'angle du processus décisionnel, des politiques gouvernementales, de la représentation gouvernementale ainsi que de la collaboration entre gouvernements et organismes à but non lucratif. Je trouve que cela vaudrait la peine que notre comité se penche sur ce problème complexe.

J'exhorte tous les membres à l'examiner et à l'ajouter à la liste des études à entreprendre. Cela permettrait au moins de montrer que notre comité est conscient du problème. Ce serait toujours ça de pris.

La présidente: D'autres observations?

Je laisse la parole à Mme Simson, puis nous passerons au vote.

Mme Michelle Simson: Merci, madame la présidente.

J'aimerais rapidement ajouter que je crois que ma collègue, Mme Neville, essaye d'attirer l'attention de tout le monde sur le fait que, sur l'ensemble des problèmes, qu'ils soient climatiques ou économiques, on s'est très peu intéressé à l'analyse tenant compte des différences entre les sexes et à l'impact sur les femmes. On pourrait dire la même chose de la crise économique, qui a touché tous les Canadiens, mais je crois que notre travail consiste à examiner différentes questions qui pourraient affecter les femmes de manière disproportionnée, et à chercher aussi sous quels angles les aborder. La seule façon d'y parvenir, c'est au moyen d'une analyse tenant compte des différences entre les sexes. J'appuie donc totalement la motion de ma collègue.

La présidente: Merci.

(La motion est adoptée.) [Voir le *Procès-verbal*]

La présidente: Nous l'avons adoptée, et je pense que Mme McLeod a fait une remarque importante, soit que lorsque nous reviendrons, après l'été, nous devons examiner ce qu'il nous reste à faire, voir l'ordre des travaux et déterminer comment le réorganiser en fonction des délais et des priorités, tout en tenant compte des nouvelles choses qui pourraient apparaître et que nous devrions traiter en temps opportun.

J'aimerais que vous examiniez l'ébauche de programme du comité. Étant donné qu'il y a beaucoup de votes, en ce moment, nous avons décidé qu'il serait plus facile de remettre notre voyage à un jeudi et un vendredi. Nous avons changé de destination.

Comme vous pourrez le constater en lisant les documents qui vous ont été remis, le 7 juin, c'est-à-dire aujourd'hui, nous faisons ce qui est prévu à l'ordre du jour.

Le 9 juin, nous organiserons une téléconférence avec des témoins du Labrador. Nous entendrons des femmes autochtones de Goose Bay et de Happy Valley qui n'ont pu, pour différentes raisons, venir nous rencontrer lorsque nous étions à Labrador City; nous tiendrons donc une téléconférence d'une heure avec elles. Ensuite, nous aurons une heure pour nous concentrer sur les travaux du comité, ce qui devrait nous permettre de conclure notre rapport sur la santé maternelle et de clore le dossier.

Le 10 juin, qui sera un jeudi, nous irons à Montréal. Nous prendrons l'autocar. Ensuite, nous quitterons Montréal pour aller passer la nuit de jeudi ainsi que vendredi à Québec. Ce que vous voyez ici, c'est pour les 10 et 11 juin.

De là, nous repartirons vers Ottawa et, le lundi 14 juin, nous examinerons l'ébauche de rapport sur la santé maternelle et infantile. Si tout va bien, nous pourrions nous pencher sur les professions non traditionnelles. Nous pourrions même commencer ce mercredi, mais attendons de voir comment les choses évoluent. Nous étudierons donc cette question le lundi 14 puis le mercredi 16.

Ensuite, le 17 juin, nous irons à Maniwaki, et le 18 juin, à Brantford.

Nous serons de retour le 21 juin, qui sera un lundi, pour faire l'étude de l'ébauche de rapport sur les femmes dans les professions non traditionnelles et nous poursuivrons la rédaction du rapport. Nous devons clore le dossier ce jour-là, pour que je puisse déposer le rapport en Chambre, au cas où celle-ci ajournerait ses travaux cette semaine. Le mieux serait donc de le déposer mardi, par précaution.

Après, nous aurons un peu de temps pour commencer à discuter des voyages que nous voudrions entreprendre cet été. Il faudra que nous nous entendions sur le moment où nous effectuerons ces voyages et sur la teneur de nos travaux. La greffière, l'analyste et les personnes chargées de la logistique ont travaillé avec moi pour réduire les coûts, comme nous en avions convenu, si vous vous rappelez bien. Ainsi, ceux qui viennent de l'Ouest rencontreront les gens de l'Ouest, et ceux qui viennent de l'Est s'occuperont de l'Est. Les députés de l'Ontario resteront dans leur province, etc. Cela nous évitera à tous de nous déplacer un peu partout dans le pays.

Nous n'avons pas le choix en ce qui concerne Mme Mathysen, parce qu'elle vit en Ontario. Pour aller dans l'Ouest, il faudra qu'elle fasse de l'auto-stop ou prenne un bateau, un autocar ou autre moyen de transport, car nous ne la laisserons pas prendre l'avion.

Bien sûr, les bloquistes Mme Demers et M. Desnoyers devront quand même venir représenter leur parti dans l'Est, mais si nous pouvons réussir à faire venir les gens de leur région, cela nous aiderait beaucoup.

Nous avons dû corriger les plans que nous avons faits de nous rendre à Resolute Bay, qui est une petite communauté, tellement petite que les gens ont refusé de nous rencontrer, pour éviter que tout le monde sache qu'ils auraient parlé au comité, parce que c'est très délicat. Nous avons donc décidé de ne pas aller à Resolute Bay; nous examinons la possibilité d'aller à Rankin Inlet à la place, qui est une communauté beaucoup plus grande, dont nous avons entendu parler lorsque nous étions à Iqaluit. Il est question que cela se fasse durant l'été; cela reste à déterminer. Si tout va bien, cela devrait avoir lieu en même temps. Les gens pourront donc voyager et prendre quelques jours pour vaquer à leurs occupations.

Madame Demers.

• (1715)

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la présidente, à ce propos, je veux seulement vous informer que je serai à Regina du 11 au 17 juillet. Si les voyages du comité se faisaient immédiatement après cela, peut-être que ce serait moins cher pour moi de vous rejoindre.

[Traduction]

La présidente: Oui, c'est une riche idée. Ce serait un bon moment.

Je voulais vous dire que nous devons en discuter, mais que c'est ce qui est prévu entre maintenant et la fin de la session. Ensuite, évidemment, nous devons nous entendre sur les dates pour l'été. À ce propos, Mme Demers vient de nous donner une bonne idée du moment où elle sera dans l'Ouest.

Madame Boucher.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: J'ai une question.

Les 17 et 18 juin, on va à Maniwaki. Revient-on à Ottawa ou va-t-on directement à Brantford?

[Traduction]

La présidente: Je l'ignore. Ce n'est pas encore complètement décidé; nous cherchons la formule la moins chère.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Donc, le 17, on reviendrait à Ottawa. Le lendemain matin, on partirait tôt pour Brantford et on reviendrait à Ottawa le 18. C'est ça?

[Traduction]

La présidente: Nous reviendrons de Maniwaki à Ottawa le 17 juin. Ensuite, nous irons à Brantford.

Mme Sylvie Boucher: Donc, nous reviendrons à Ottawa.

La présidente: Oui.

Mme Sylvie Boucher: D'accord, merci. J'y serai.

La présidente: Très bien.

Madame Mathysen.

Mme Irene Mathysen: J'aimerais savoir si la greffière pouvait nous trouver les horaires des autocars; cela nous aiderait à mieux planifier.

La présidente: Parlez-vous de vendredi et samedi de cette semaine? Il s'agit de jeudi et vendredi de la semaine prochaine.

Mme Irene Mathysen: Oui.

De plus, il serait prudent que les membres du comité indiquent les périodes durant lesquelles ils ne seront pas disponibles cet été, pour quelque obligation ou contrainte que ce soit, de façon à ce que nous puissions avoir une idée de ce qui est faisable ou possible.

• (1720)

La présidente: Merci. C'est une excellente idée, madame Mathysen, que les gens indiquent les dates où ils doivent assister à un mariage, par exemple, ou pendant lesquelles ils seront à l'extérieur du pays, autant que possible, pour faciliter la vie des membres qui voyageront.

Ce serait bien que vous tous envoyiez ces informations à la greffière dès que possible. Il faudra que ce soit prêt rapidement parce que je vais devoir soumettre le tout au comité de liaison et lui donner ce qu'il demande.

D'autres commentaires?

Très bien. Je crois que c'est tout.

Aviez-vous quelque chose à proposer concernant nos destinations?

La greffière du comité (Mme Julia Lockhart): Non, j'aurai l'information mercredi.

La présidente: D'accord.

J'aimerais vous dire, comme vous aurez pu le constater à la lumière des discussions que nous avons eues la dernière fois, que nous envisageons de faire les Prairies, évidemment, et le nord de l'Ontario en un seul bloc. Nous irions à Winnipeg, Thunder Bay et Sioux Lookout, ainsi qu'à Meadow Lake, en Saskatchewan, et peut-être à Poundmaker's Lodge, même si c'est plus à l'ouest.

On pourrait aussi faire l'inverse, mais nous devons quand même aller à Vancouver, Penticton, Williams Lake, Port Hardy ou Port McNeill, Whitehorse, Yellowknife, et peut-être Rankin Inlet.

Ce sont les deux grands voyages à faire. Le reste est terminé.

Monsieur Desnoyers.

[Français]

M. Luc Desnoyers (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Madame la présidente, on m'a remis un document demandant d'être à Montréal le 10 juin. On sera à Montréal, c'est certain. On va partir d'Ottawa avec notre véhicule le matin. On n'aura donc pas besoin d'être dans un autobus affrété pour nous. Montréal est notre ville et Québec est notre milieu. Je ne serai pas à Québec, parce que je serai à Vancouver, mais je serai à Montréal.

[Traduction]

La présidente: Madame Demers, voulez-vous dire quelque chose?

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la présidente, on ne revient pas à Ottawa. On va rester à Montréal. On va à Québec et on revient à Montréal. Donc, ce serait ridicule de prendre l'autobus.

[Traduction]

La présidente: Ce sera un autocar nolisé. Le prix sera le même, qu'il soit vide ou plein. C'est la condition.

Une bonne partie des membres du personnel qui nous accompagnent, les interprètes, etc., devront revenir à Ottawa, parce que c'est

ici qu'ils vivent. Alors, cela importe peu; l'autobus reviendra ici. Si les gens veulent prendre leurs propres dispositions pour repartir de Québec et retourner chez eux, où qu'ils habitent, ça les regarde.

Nous essaierons de partir le 10 juin, qui est un jeudi, à 7 h 30; et le 11 juin, nous repartirons directement de Montréal. Nous ne passerons pas la nuit à Montréal, mais à Québec, parce que pendant le Grand Prix, il n'y a pas beaucoup de chambres disponibles dans les hôtels de la métropole. Nous en profiterons pour voyager le soir. C'est à deux heures et demie de route, donc pas très loin, et le paysage est plutôt agréable. Alors, tout devrait bien se passer. Nous ne sommes plus en hiver.

Je crois que c'est tout.

Mercredi, nous vous soumettrons une proposition pour le voyage de cet été. En attendant, ce serait bien que vous fassiez part de vos disponibilités, de façon à ce que nous puissions commencer les préparatifs.

Merci beaucoup.

Quelqu'un veut-il proposer la levée de la séance?

Mme Lois Brown: J'en fais la proposition.

The Chair: Merci, madame Brown.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>